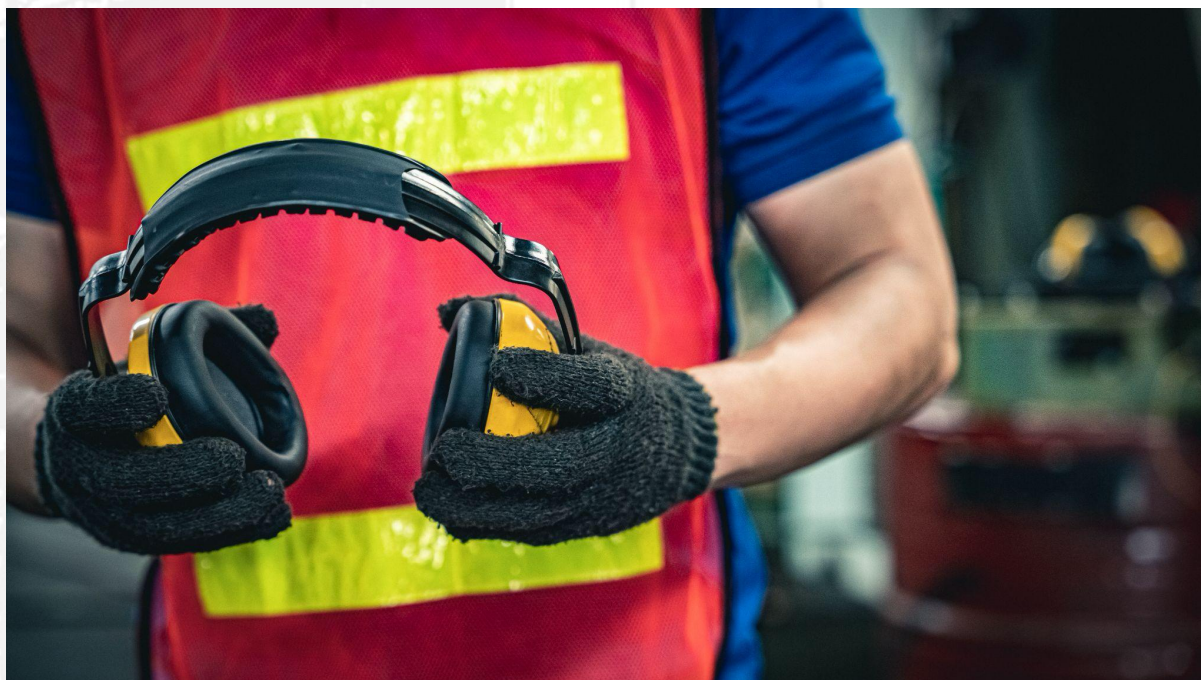


## CASQUE ANTI-BRUIT



### Ce qu'il faut retenir

Les méfaits du bruit dans notre vie quotidienne, privée ou professionnelle, sont trop souvent méconnus et négligés. Pourtant, les conséquences peuvent être graves et irréversibles.

Les casques de protection contre le bruit font partie de la famille des PICB (Protecteurs Individuels Contre le Bruit).

Un mesurage pour identifier les salariés concernés, un affichage et une formation doivent être mis en place. Dans le cas de dépassements des seuils de 90 dB(A) en exposition quotidienne et de 135 dB en exposition crête, l'employeur est tenu au contrôle du port des équipements.

Le seuil de douleur est compris entre 120 et 140 Décibels selon les sensibilités, cette limite supérieure correspondant au décollage d'un avion à réaction.

Depuis 2006, les seuils d'exposition ont été abaissés et reliés à une durée d'exposition. Le premier seuil d'exposition à partir duquel une action est requise est de 80dB(A) pour 8 heures.

| Durées d'exposition quotidienne au bruit nécessitant une action |                             |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Niveau sonore en dB(A)                                          | Durée d'exposition maximale |
| 80                                                              | 8h                          |
| 83                                                              | 4h                          |
| 86                                                              | 2h                          |
| 89                                                              | 1h                          |
| 92                                                              | 30 min                      |
| 95                                                              | 15 min                      |
| 98                                                              | 7.5 min                     |

NB : Une exposition de 8 heures à 80 dB(A) est exactement aussi dangereuse qu'une exposition de 1 heure à 89 dB(A) !

## Les risques liés au bruit

Les nuisances sonores ont pour conséquences les effets auditifs comme la surdité avec déficit auditif temporaire ou définitif, les acouphènes, mais également non auditifs comme les impacts sur la fatigue et le stress. Lorsqu'il est impossible de réduire le bruit à un poste de travail par des protections collectives (isolation phonique de la pièce par exemple), des protections auditives individuelles doivent être portées pour garantir la santé des travailleurs.

## La réglementation

Suivant la législation en vigueur, le port du casque :

- N'est pas obligatoire pour un niveau d'exposition inférieur à 80 dB
- N'est pas obligatoire pour un niveau d'exposition oscillant entre 80 dB et 85 dB, mais l'équipement doit être mis à disposition par l'employeur
- Est obligatoire pour un niveau d'exposition supérieur à 85 dB
- Dépend également de la fréquence du bruit (plus ou moins grave ou aiguë), de la durée d'exposition, de la distance avec la source sonore et de la sensibilité du travailleur

C'est la norme NF EN 352 qui régit les Protecteurs individuels contre le bruit (PICB).

Selon la norme, toutes les protections auditives doivent être marquées comme suit :

- Nom du fabricant ou marque commerciale et nom du modèle
- Numéro EN
- Indications sur le placement, l'utilisation et le port (si nécessaire)
- Indications sur les dimensions nominales
- Marquage CE
- Indications sur la réutilisabilité ou non (pertinentes pour les bouchons de protection auditive)
- Marquage à droite et à gauche (pour les otoplastiques)

## Comment choisir son casque ?

Le choix d'un protecteur individuel contre le bruit s'effectue en fonction de l'environnement de travail afin d'apporter une protection acoustique satisfaisante et une gêne minimale au porteur.

Les casques sont composés de coquilles munies d'oreillettes souples qui s'appliquent sur la périphérie de l'oreille. Les coquilles sont reliées par un arceau passant au-dessus de la tête (serre-tête) ou derrière la nuque (serre-nuque).

Les serre-tête et les serre-nuque sont particulièrement recommandés pour un port intermittent.

Certains casques ont une fonction anti bruit active en relation avec le niveau sonore extérieur :

- Réduction passive du bruit : elle se fait par une amplification des sons faibles et une atténuation des sons forts. Cet effet peut être produit par un élément mécanique (orifice très fin ou fente étroite), soit par un élément électronique restituant le son ambiant avec une intensité d'autant plus faible que le niveau du son augmente.
- Réduction active du bruit : L'atténuation passive est renforcée par un dispositif comprenant un microphone, un montage électronique et un écouteur qui permet de neutraliser le son.

NB : Un son est une onde oscillant à une certaine fréquence. La réduction active du bruit consiste à envoyer une onde sonore inverse au même moment. La superposition des deux ondes opposées va alors "annuler" la première.

Les coquilles adaptables sur casque sont des protecteurs sont composés de coquilles individuelles adaptables fixables à un casque de protection ou à un serre-tête monté lui-même sur un casque de protection.

NB : Il est tout à fait possible de cumuler plusieurs types de protection (bouchons et casques)

## L'hygiène liée aux casques

Les casques protègent de certains risques, mais leur utilisation ne doit pas favoriser l'apparition d'autres en raison d'un manque d'hygiène :

- En cas d'utilisation des serre-têtes par plusieurs personnes, ils doivent être nettoyés entre chaque changement d'utilisateur ou alors les coussinets doivent être munis de protège-oreillettes à usage unique
- Il est recommandé de stocker les équipements de protection dans des conditions de salubrité quand ils ne sont pas utilisés. La fourniture d'un sachet pour les serre-têtes contribue à encourager l'utilisateur à prendre soin du protecteur et donc à augmenter sa durée de vie

